

The background of the advertisement features a woman with short, wavy grey hair and glasses, wearing a light blue button-down shirt. She is smiling warmly and looking towards the left. In the foreground, the back of a person wearing a white shirt is visible, slightly out of focus. They appear to be in a professional setting, possibly an office, with large windows in the background. A white diagonal shape cuts across the image from the top left to the bottom right, framing the text.

Planification successorale

N'attendez pas qu'il soit trop tard.

Pour quelle raison faut-il planifier sa succession?

- ▶ En l'absence de planification, le droit des successions s'applique et il peut ne pas être adapté aux différentes situations familiales (par ex., concubinage, famille recomposée).
- ▶ En l'absence de dispositions pour cause de mort, des litiges risquent de survenir entre les héritiers concernant l'évaluation et le partage des différentes valeurs patrimoniales.
- ▶ En l'absence de règlement, il se peut que mes biens immobiliers et mon entreprise doivent être vendus dans le cadre du partage de ma succession.
- ▶ En l'absence de règles précises, mes biens successoraux seront attribués à la collectivité publique si je n'ai pas d'héritiers légaux.

Dans quelles circonstances est-il particulièrement important de mettre en place des principes pour régler ma succession?

- ▶ Si je souhaite en faire bénéficier mon conjoint/ma conjointe ou mon partenaire/ma partenaire enregistré(e) dans toute la mesure du possible
- ▶ Si je souhaite désigner mon/ma partenaire de vie en tant qu'héritier/héritière
- ▶ Si je vis dans une famille recomposée dont les enfants sont issus de relations différentes
- ▶ Si je souhaite désigner des personnes ou institutions spécifiques en tant qu'héritiers
- ▶ Si je souhaite léguer des objets individuels ou des sommes d'argent à des personnes ou institutions spécifiques
- ▶ Si je souhaite exclure des membres de ma famille de ma succession
- ▶ Si je possède des biens, notamment immobiliers, à l'étranger
- ▶ Si je suis de nationalité étrangère
- ▶ Si mes héritiers résident à l'étranger et/ou sont des ressortissants étrangers
- ▶ Si je possède une entreprise
- ▶ Si ma famille est divisée
- ▶ Si mes enfants sont mineurs et que je souhaite désigner un représentant
- ▶ Si je souhaite qu'une fondation soit créée après mon décès

▶ [En savoir plus sur le sujet ici](#)



Nous vous aidons à aborder cette question importante et à élaborer une solution adaptée à vos besoins.

Nous sommes une équipe d'avocats et de juristes spécialisés dans la planification successorale et les règlements de succession. Nous travaillons en collaboration avec nos experts fiscaux ainsi que notre réseau international pour vous apporter une offre de conseil exhaustive.

Nous vous proposons les prestations suivantes:

- ▶ Présentation des options possibles, avec leurs avantages et inconvénients fiscaux et juridiques
- ▶ Obtention de rulings fiscaux pour la validation des principes fixés en matière successorale
- ▶ Précisions et démarches à entreprendre à l'étranger en cas de constellations internationales
- ▶ Mise en œuvre de la planification
 - Testament
 - Pacte successoral
 - Contrat de mariage et pacte successoral
 - Cession entre vifs
 - Transfert de propriété à titre onéreux entre vifs
 - Concession de l'usufruit d'un bien immobilier
 - Restructuration d'une entreprise
 - Règlement de l'activité de l'entreprise (contrats de travail)
 - Convention d'actionnaires ou d'associés
 - Examen des dispositions relatives à la prévoyance vieillesse et inclusion de celles-ci dans la planification successorale
- ▶ Partage successoral
- ▶ Exécution testamentaire et représentation des héritiers
- ▶ Soutien dans le cadre des discussions avec les membres de votre famille

Contactez-nous pour plus d'informations:



Céline Chardonnes

Juriste
Maîtrise en droit
Conseil juridique
BDO Suisse romande

celine.chardonnes@bdo.ch
Tél. 021 310 23 63



Nart Azemi

Juriste
Titulaire du brevet d'avocat
Conseil juridique
BDO Suisse romande

nart.azemi@bdo.ch
Tél. 021 310 23 36



Nicolas Duc

Associé
Dr en droit
Responsable Fiscalité & Droit
BDO Suisse romande

nicolas.duc@bdo.ch
Tél. 021 310 23 84

BDO SA

Aarau	062 834 91 91
Affoltern am Albis	043 322 77 55
Altdorf	041 874 70 70
Baden-Dättwil	056 483 02 45
Bâle	061 317 37 77
Berne	031 327 17 17
Bienne	032 346 22 22
Berthoud	034 421 88 11
Coire	081 403 48 48
Delémont	032 421 06 66
Frauenfeld	052 728 35 00
Fribourg	026 435 33 33
Genève	022 322 24 24
Glaris	055 645 29 30
Granges	032 654 96 96
Herisau	071 353 35 33
Lachen	055 451 52 30

Langenthal	062 919 01 70
Laufon	061 766 90 60
Lausanne	021 310 23 23
Liestal	061 927 87 00
Lucerne	041 368 12 12
Lugano	091 913 32 00
Olten	062 387 95 25
Saint-Gall	071 228 62 00
Sarnen	041 666 27 77
Schaffhouse	052 633 03 03
Sion	027 324 70 70
Soleure	032 624 62 46
Stans	041 618 05 50
Sursee	041 925 55 55
Wetzikon	044 931 35 85
Zoug	041 757 50 00
Zurich	044 444 35 55